

PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE

LE PREFET

**Mesdames et Messieurs les Maires
des communes d'Indre-et-Loire**

*s/c MM les Sous-Préfets de CHINON et de
LOCHES*

Tours, le 10 octobre 2017

Objet : dématérialisation des procédures relatives aux certificats d'immatriculation et aux permis de conduire.

Pj : un dossier

Le ministère de l'Intérieur a choisi d'inscrire les préfectures dans l'avenir des territoires en s'appuyant sur les technologies du numérique.

Cette réforme modernise en profondeur les circuits de délivrance des titres. Les demandes de permis de conduire et de certificat d'immatriculation ne seront plus instruites en préfecture mais au sein de Centres d'Expertise et de Ressources des Titres (CERT), opérationnels à compter du 6 novembre prochain. Les CERT seront compétents sur plusieurs départements. Disposant d'une très forte compétence métier, les CERT seront aussi des outils de lutte contre la fraude.

Les téléprocédures sont d'ores et déjà disponibles pour une grande majorité des démarches concernant les permis de conduire et les certificats d'immatriculation sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS).

Ces nouvelles modalités entraînent la fermeture des guichets des permis de conduire et certificats d'immatriculation de la préfecture à compter du 16 octobre prochain, date retenue pour clôturer l'instruction des demandes en attente et préparer le démarrage du CERT « Permis de conduire » en Indre-et-Loire.

Ainsi, à compter du 16 octobre, toutes les demandes de titre se feront exclusivement par voie électronique via le site de l'ANTS : www.ants.gouv.fr.

Le déploiement de ces télé-procédures a, en outre, conduit à repenser la relation avec l'utilisateur. La modernisation des processus doit bénéficier en effet à chaque usager et offrir un service plus efficace, plus simple et accessible sur l'ensemble du territoire.

Dans cet esprit, quatre points numériques ont été mis en place à la préfecture d'Indre-et-Loire depuis juillet dernier, afin d'accompagner prioritairement les personnes exclues du numérique. Ces points numériques offrent la possibilité d'effectuer les démarches en ligne, de scanner des documents et d'imprimer les justificatifs de réception des dossiers. Des médiateurs numériques assistent l'utilisateur dans la réalisation de sa télé-procédure si nécessaire.

Ce dispositif est complété par la contribution des « tiers de confiance », tels que les professionnels de l'automobile (certificats d'immatriculation), auto-école (permis de conduire) et les institutionnels publics tels que les mairies, les réseaux associatifs disposant d'espace numérique.

Vous trouverez, joint au présent courrier, le dossier de presse consacré à la modernisation de ces démarches, établi à l'occasion du point presse du 11 octobre. Des flyers et affiches vous seront adressés dans les prochains jours au profit de vos usagers.

Mes services restent, bien entendu, à votre disposition pour toute précision complémentaire.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Cordialement Louis LE FRANC'. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.

Louis LE FRANC